

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation: 08/04/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9
Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Alexandra FRONTY

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS, Pascal FLURIN

Secrétaire de séance : Félix SASSO

2021_022 - Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE RESPONSABLE TECHNIQUE POUR ASSURER UNE PERIODE DE TRANSITION

Le président expose au conseil la nécessité de recruter un agent pour pourvoir à la surcharge de travail liée au projet d'envergure de réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau en parallèle du recrutement d'un responsable technique permanent.

Cette délibération porte sur la création d'un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure au seuil de 1000 habitants (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un contractuel en application de l'article 3-3 4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Suite à cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3 4° ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE

- La création à compter du 15/04/2021 d'un emploi permanent de responsable technique dans le grade d'ingénieur (Indice majoré/brut 673/821) à temps non complet pour 17h30 hebdomadaires pour exercer les missions suivantes dans le cadre du projet de réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau :

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2021 065-256501321-20210413-2021_022-DE

- o Assurer le suivi des travaux et la mise en place de la base de vie des ouvriers ;
 - o Organiser et coordonner des travaux en site isolé avec héliportages ;
 - o Veiller au respect des pièces contractuelles des différents contrats ;
 - o Contrôler les factures
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 2 mois et demi (jusqu'au 30/06/2021) compte tenu de la nature très spécialisée du poste (application de l'article 3-3 4°) et de son caractère provisoire.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un niveau DUT ou licence professionnelle, d'au moins trois ans d'expérience sur un poste similaire et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- le président est autorisé à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2021 065-256501321-20210413-2021_022-DE